



Eure-et-Loir
Commune d'ARCISSES
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2025

Date de transmission de la convocation 12 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix huit du mois décembre le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19 h 30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN - Maire de COUDRECEAU.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon	X		
TRIVERIO Valérie	1 ^{er} adjointe		X	Stéphane COUPOTIN
BOTINEAU William	2 ^{ème} adjoint	X		
VEDIE Edwige	3 ^{ème} adjointe		X	Sylvie CHERON
ENEAULT Hervé	4 ^{ème} adjoint	X		
GAUTHIER Nicole	5 ^{ème} adjointe	X		
CARLIER Thierry	6 ^{ème} adjoint Maire délégué Brunelles	X		
RUHLMANN Philippe	Conseiller Municipal	X		
VAUDRON Francis	Maire délégué Coudreceau	X		
BOBAULT Bruno	Conseiller Municipal		X	
LETANG Didier	Conseiller Municipal	X		
DREUX Hervé	Conseiller Municipal	X		
CHERON Sylvie	Conseillère Municipale	X		
DE KONINCK Francis	Conseiller Municipal	X		
JOLY Jimmy	Conseiller Municipal	X		
LE BAIL Nadège	Conseillère Municipale	X		
DAVEAU Angélique	Conseillère Municipale	X		
HOCHEDÉ Véronique	Conseillère Municipale		X	Thierry CARLIER
VAUDRON Aline	Conseillère Municipale	X		
HAYE GANET Mégane	Conseillère Municipale		X	
BARBAZ Marie	Conseillère Municipale	X		

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.

Sylvie CHERON a été nommée secrétaire de séance.

TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – CONVENTION AVEC TERRITOIRE D'ÉNERGIE 28 (Délibération n°4-18/12/2025)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet de travaux d'éclairage public préparé à la demande de la commune par Territoire d'Energie Eure-et-Loir dénommé TE28 pour les rues suivantes :

Rue de la Flammandière – Margon
Rue des Coudriers – Coudreceau
Rue des Moulins – Brunelles
Rue de la Mairie – Brunelles
Rue du Charme – Brunelles
Rue de l'Aubépine – Brunelles
Rue de l'Eglise – Margon
Ruelle des Chevaux – Margon
Impasse de la Lagune - Coudreceau

Les interventions prévues en matière d'éclairage s'inscrivent dans une politique d'efficacité énergétique et de maîtrise de la consommation d'énergie.
Ces travaux prévoient en effet le remplacement des installations énergivores existantes par des installations équipées de lampes à basse consommation de type LED :

Ces travaux sont appelés à être réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de TE28 et donneraient lieu au plan de financement suivant quant à sa participation financière au programme 2026 d'amélioration énergétique de l'éclairage public présenté par TE28.

Coût estimatif des travaux HT	Contribution de la commune au titre de la maîtrise de la consommation d'énergie (Article L5212-26 du CGCT)	Participation de Territoire d'Energie 28 Maitre d'ouvrage des travaux	
26 000 euros	60%	15 600 euros	40% 10 400 euros

Bien entendu, si la subvention de la Région au titre du Conseil Régional Val de Loire (CRST) venait à être attribuée à ce projet, la part financée par la collectivité et celle de Territoire d'Energie Eure-et-Loir se verrait diminuer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Adopte** le projet de travaux à intervenir sur le réseau d'éclairage public ainsi présenté,
- **Approuve** le plan de financement correspondant à la mise en œuvre de celui-ci et des travaux correspondants quant à sa participation financière au programme 2026 d'amélioration énergétique de l'éclairage public présenté par TE28,
- **Approuve** le fait que la contribution de la commune pourrait être minorée en fonction de la participation d'aide que TE28 pourrait percevoir,
- **Autorise** Le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir avec TE28 pour la réalisation et le financement des travaux.

La secrétaire, Sylvie CHERON.

Le Maire, Stéphane COURPOTIN.

The stamp is circular with the text "MUNICIPALITE D'ARCISSES" around the top edge and "35400" at the bottom. In the center, it features a stylized figure and the word "Mairie".

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 22/12/2025
et de la publication le 23/12/2025
Fait à ARCISSES, le 22/12/2025

Le Maire : Stéphane COURPOTIN.

The stamp is circular with the text "MUNICIPALITE D'ARCISSES" around the top edge and "35400" at the bottom. In the center, it features a stylized figure and the word "Mairie".